

Conférence internationale

Gestion de l'Information des Parlements en Afrique : Défis et opportunités des TIC en vue de renforcer la démocratie et la gouvernance parlementaire

Nairobi 9-11 février 2005

LES PILIERS D'UN SYSTEME DE LA CONNAISSANCE PARLEMENTAIRE

M. Mario Panizza

Ancien Chef du Bureau IT, Chambre des Députés

M. Carlo Simonelli

Chef d'unité du Bureau IT, Chambre des Députés

DIAPOSITIVE 1

Ce rapport veut présenter l'expérience acquise par la Chambre des Députés italienne dans le champ de l'application des technologies informatiques dans ses travaux, notamment dans les secteurs de la législation et de la documentation. Le but est de tirer de cette expérience, qui dure depuis plus de trente ans, des directives et des orientations, sur le plan technique et sur le plan de l'organisation, que nous retenons utiles pour les Institutions, qui s'apprêtent à construire ou à développer leurs systèmes informatiques, afin d'établir le meilleur parcours et les conditions nécessaires pour la bonne réussite de cette réalisation.

Ce rapport analyse plus en détail les thèmes déjà présentés lors de la conférence qui a eu lieu à Rome le 28 janvier 2004. Notamment, on verra quels sont les piliers technologiques de la connaissance parlementaire qu'il faudra considérer dans la construction d'un système informatique moderne et efficace dont le but ultime n'est pas seulement d'améliorer la productivité et le travail des bureaux parlementaires, mais aussi d'intensifier les liens entre les citoyens et les Institutions Parlementaires. Ces dernières doivent donner la possibilité aux citoyens – à travers la création d'un site internet - de connaître et de contrôler leur fonctionnement et leur travail de façon totale et complète et en toute transparence.

DIAPOSITIVE 2

La diapositive que vous avez devant vous résume les points que j'aborderai.

Tout d'abord nous parlerons de la nécessité d'établir un Bureau pour l'Informatique, de l'importance d'avoir une formation continue et de haut niveau des employés et de la centralité du rôle des utilisateurs dans la construction d'un système informatique.

Suivra une proposition de projets, considérés prioritaires, à accomplir dans une première phase: l'automatisation des bureaux, la création de boîtes aux lettres électroniques, l'établissement d'un Registre Central d'Etat Civil, l'automatisation de la Bibliothèque et la création du site internet du Parlement.

Nous examinerons, ensuite, le site internet de la Chambre des Députés. Nous soulignerons les lignes directrices techniques qui, selon nous, doivent être respectées afin de créer un site internet de succès qui soit un instrument de travail essentiel pour les bureaux du Parlement, mais aussi le principal moyen de communication et d'interaction pour les utilisateurs d'Internet.

Nous verrons ensuite les quatre bases de données qui représentent les piliers de la connaissance parlementaire. Les bases de données présentées sont les suivantes : celles concernant les actes parlementaires imprimés, les débats, les projets de loi, le Registre Central d'Etat Civil des membres du Parlement et du Gouvernement, et pour chaque base de données, seront soulignés les contenus et les modalités de gestion.

Enfin, nous montrerons de quelle façon les contenus des piliers seront insérés dans le site Internet. Je voudrais conclure avec la recommandation de ne jamais s'exclure. Nous sommes convaincus qu'il est indispensable de s'échanger les propres expériences.

DIAPOSITIVE 3

La Chambre des Députés prit l'importante décision d'établir immédiatement un Bureau pour l'informatique ; nous vous recommandons d'en faire autant.

Ce Bureau devrait dépendre directement de la haute direction de votre Parlement. Dans l'organigramme de l'Administration il devrait se placer au même niveau des autres Bureaux.

En outre, de fonds annuels adéquats doivent être affectés à ce Bureau pour l'achat d'infrastructures technologiques, pour son développement et pour la formation.

On pourrait se demander combien de techniciens sont nécessaires à ce Bureau.

Faites comme a fait la Chambre des Députés italienne au début. Vous pourriez commencer par doter le Bureau d'un petit groupe de techniciens informatiques, avec un bon curriculum professionnel.

L'important est que ce groupe soit en mesure de réaliser les suivantes tâches principales :

- produire la planification stratégique des applications informatiques ;

- contrôler le développement initial et les adaptations successives des applications informatiques lorsque ces travaux sont confiés à des ressources externes. Cette capacité de monitoring est essentielle afin de s'assurer qu'à l'extérieur on est en train de réaliser ce dont on a vraiment besoin.

Vous renforcerez le Bureau pour l'informatique successivement, proportionnellement à l'extension de votre système informatique.

Nous sommes convaincus de la validité de cette solution puisqu'elle permet de développer correctement le système informatique soit sur le plan technique, soit sur le plan de l'organisation.

Sur le plan technique, cette solution assure au Parlement le contrôle interne total des leviers de commande. Elle permet d'avoir le cadre complet des activités et de savoir de quelle façon celles-ci sont conduites et en quels délais.

Sur le plan de l'organisation, cette solution assure, à la haute direction du Parlement, le meilleur siège pour tracer les directives et les orientations qu'il doit formuler qui, ainsi, obtiennent l'autorité nécessaire face aux structures subordonnées qui doivent les mettre en œuvre.

DIAPOSITIVE 4

La formation des employés est extrêmement importante.

La question des ressources humaines est centrale et fondamentale. Sans des ressources de qualité on ne va nulle part ou l'on risque d'aller dans la mauvaise direction.

La Chambre des Députés italienne a fait des investissements, et continue à en faire, dans la formation de ses employés à tous les niveaux, y compris pour les dirigeants. Cette formation est une des clés pour la bonne réussite du développement des applications et pour l'utilisation optimale du système informatique. Tous doivent contribuer à cette réussite. Chacun en relation à son degré d'implication et au niveau de responsabilité à l'intérieur du Parlement.

La diffusion d'une culture informatique doit être encouragée par tous les moyens à l'intérieur de l'Institution.

La Chambre des Députés encourage aussi la diffusion des développements et des changements dans son système informatique.

La Chambre des Députés publie un bulletin informatique interne qui peut être trouvé aussi dans le site internet. La publication contient des articles concernant les projets et les développements dans le secteur des technologies informatiques d'intérêt pour la Chambre des Députés. Les auteurs de ces articles ne sont pas simplement les techniciens informatiques, mais aussi les utilisateurs et les experts informatiques. Tous les auteurs écrivent dans un style clair et simple accessible à tous.

Ce bulletin est un véhicule important d'information et de formation.

Une formation non appropriée risquerait de réduire l'implication des employés ou d'invalider leur participation dans la construction du système informatique. Ce qui pourrait conduire au

développement de projets informatiques ne répondant pas aux véritables nécessités des utilisateurs avec le risque d'un rejet de la part de ces derniers.

DIAPOSITIVE 5

Les utilisateurs jouent un rôle crucial dans le développement d'un système informatique efficace.

Ils ont le rôle actif de décrire aux techniciens informatiques leurs exigences en termes de fonctions à effectuer et de données traitées. Ils doivent, en outre, indiquer les progrès attendus avec l'introduction des ICT (Technologies de l'Information et de la Communication).

La collaboration des utilisateurs dans la réalisation des applications informatiques se concrétise dans la préparation d'un document appelé, en anglais, *User's Requirement Analysis* (URA).

La rédaction de l'URA est souvent un travail de groupe, notamment lorsque le projet intéresse différents Bureaux et implique plusieurs secteurs de l'Institution.

En outre, il arrive fréquemment que la rédaction de ce document entraîne des améliorations, sur le plan de l'organisation, tout à fait indépendantes des applications informatiques.

Un avertissement : ne croyez pas pouvoir résoudre vos problèmes d'organisation simplement grâce à l'introduction des ICT.

Les ICT ont une fonction subsidiaire : la bonne organisation doit déjà exister.

N'acheter jamais seulement la technologie. Acheter des services informatiques et assurez-vous qu'ils correspondent aux exigences exprimées dans l'URA.

DIAPOSITIVE 6

J'aimerais maintenant attirer votre attention sur le fait que la Chambre des Députés a largement bénéficié de la diffusion de la boîte aux lettres électronique et des applications pour l'automatisation des bureaux, voir la vidéoécriture, la feuille électronique et les bases de données locales de petites dimensions, parfois partagées par plusieurs utilisateurs.

L'introduction de telles applications apporte des avantages non seulement au travail de bureau, grâce à la création d'archives électroniques et de la récolte organisée de données et de communications opportunes, mais aussi du point de vue d'une diffusion plus capillaire des connaissances informatiques et d'une plus grande confiance dans le système informatique.

C'est justement cette confiance qui pousse les utilisateurs à demander d'autres services informatiques entraînant, ainsi, un cercle vertueux de développement.

L'introduction et la diffusion des services de boîte aux lettres électronique, ainsi que l'automatisation des bureaux ont, toutefois, des pré-conditions:

- la création d'un réseau local efficace
- la distribution d'ordinateurs personnels aux employés

- la formation des employés

L'utilisation d'internet est de même très importante.

Internet est le premier et principal instrument de travail pour la recherche d'informations. Par exemple, une des nécessités pourrait être celle de savoir comment les autres parlements ont déjà légiféré sur des matières dans lesquelles on est en train de préparer une loi. Internet vous vient en aide.

Internet permet aussi de développer le savoir-faire et la culture informatique de chacun d'entre nous.

Mais dans ce cas aussi, il existe une pré-condition technologique qu'on ne peut ignorer: pour une utilisation correcte d'internet il est nécessaire que la connexion au réseau soit suffisamment rapide.

Une autre application prioritaire est le Protocole Central, dont la fonction principale est celle de fournir un enregistrement fiable de toute la correspondance active et passive.

Lors de la création de ce système nous recommandons de s'assurer que ce protocole soit aussi capable d'enregistrer la correspondance interne entre les différents bureaux.

En outre, assurez-vous que les spécifications techniques du projet permettent une interopérabilité avec d'autres parlements ou, du moins, avec d'autres institutions publiques dans votre Pays.

L'automation de la Bibliothèque, aussi, peut être considérée comme projet prioritaire et même comme projet commun.

Sur le marché, il existe déjà de nombreux programmes pour l'automation des bibliothèques. Il suffit de les essayer et de choisir celui qui s'adapte le mieux à la façon d'opérer de votre bibliothèque et qui permet les personnalisations convenables.

La dernière recommandation concerne le site internet.

Je n'ai sûrement pas besoin de vous exprimer l'importance de la création d'un site internet.

Assurez-vous que votre site soit construit et développé sur la base d'un double objectif :

- être un moyen de communication et d'interaction pour les utilisateurs d'internet ;
- être un instrument de travail pour les bureaux du Parlement.

Autre recommandation : faites en sorte que la mise à jour du site internet devienne un sous-produit naturel des opérations ordinaires des bureaux introduisant des automatismes dans les procédures de travail. De cette façon, non seulement vous n'aurez pas besoin d'ajouter du travail pour la mise à jour du site, mais vous obtiendrez des informations très précises et une publication extrêmement rapide.

Un dernier conseil : chargez le bureau qui s'occupe de l'imprimerie de publier dans le site internet la version électronique de tous les actes parlementaires imprimés, comme par exemple, les comptes rendus des travaux de l'Assemblée ou des Commissions, les textes des projet de loi et les rapports.

J'aimerais maintenant souligner un point technique que nous aborderons plus en détail lorsque nous parlerons du deuxième pilier de la connaissance parlementaire, voir la base de données des Débats :

- Si vous marquez la version électronique des documents imprimés, par exemple avec la technologie XML, vous aurez la possibilité d'en tirer de nombreuses informations utiles pour votre système informatique. Par exemple, vous pourrez facilement créer une base de données contenant tous les débats parlementaires et vous pourrez même reporter, dans les fiches personnelles de vos Parlementaires, toutes les interventions qu'ils ont effectuées pendant les débats.

Grâce aux étapes ci-dessus, la Chambre des Députés italienne a été capable de créer un site internet de succès qui a été même objet d'étude pour d'autres Parlements. Le site est aujourd'hui un indispensable instrument de travail pour les bureaux et, comme nous verrons dans un instant, il est visité par un grand nombre d'utilisateurs d'internet.

La Chambre des Députés a, en réalité, deux sites internet :

- un site interne, appelé *intranet* utilisé par les bureaux, les députés, les groupes parlementaires et les journalistes accrédités auprès du Parlement.
- Un site externe pour le grand public, qui est essentiellement une copie du site internet.

DIAPOSITIVE 7

J'aimerais maintenant dire un mot à propos du site internet de la Chambre des Députés italienne.

La Chambre des Députés n'est pas seulement une fabrique de lois. Dans le temps, elle est aussi devenue le siège d'événements culturels et artistiques et a su encourager de nombreuses initiatives visant à rapprocher les citoyens italiens au Parlement.

Le site internet de la *Chambre des Députés*, www.camera.it, est devenu le siège plus important où publier chaque aspect des activités parlementaires.

Dans le site, tout est publié, tout est immédiatement présenté, enregistré pour toujours avec des documents, des informations, des images audiovisuelles, etc...

DIAPOSITIVE 8

Le site internet de la Chambre des Députés a été projeté avec deux objectifs: être le moyen principal de communication et d'interaction pour les citoyens et être un instrument de travail essentiel pour les parlementaires, les bureaux de la Chambre des Députés, les Groupes parlementaires, la presse parlementaire et les professionnels externes. En effet, ce site est devenu le véhicule d'information principal et un instrument de travail pour toutes ces catégories.

La présence de ce site internet a donné la possibilité à beaucoup de personnes de changer leur façon de travailler. Par exemple, l'utilisation du papier a nettement diminué. En effet, la quantité de copies d'actes parlementaires s'est réduite (les informations se trouvent dans le site et sont accessibles à tous).

Laissez-moi illustrer le niveau d'utilisation du site avec quelques données :

- le site a une moyenne de près de 500,000 visiteurs par mois ;
- les pages consultées sont en moyenne près de 6 millions par mois ;

- au cours de l'an dernier, nous avons augmenté de 8 fois la vitesse d'accès au site qui, à présent, est de 16 millions de bit par seconde ;
- les e-mails qui parviennent au site internet sont en moyenne plus de 500 par mois, auxquelles la Chambre des Députés répond sans exceptions.

Prochainement, la Chambre des Députés aura un système autonome afin d'avoir la connexion assurée par deux *Internet System Providers* (fournisseurs internet) et une vitesse de connexion de 32Mbit/s.

DIAPOSITIVE 9

Le site internet de la Chambre des Députés a été créé tenant compte de l'importance d'une mise à jour rapide, précise et exhaustive. En effet, la plus part des informations disponibles dans le site dérivent directement du système informatique.

L'accès au site est toujours disponible, tous les jours de l'année, 24 heures sur 24.

D'importants efforts ont été faits afin que les informations publiées soient objectives et transparentes.

Par exemple, on publie :

- le bilan de la Chambre des Députés
- l'indemnité des parlementaires et les salaires des employés

Comme déjà dit précédemment, l'information historique ne peut être effacée.

DIAPOSITIVE 10

D'importantes ressources d'information se trouvent dans le site internet:

Les séances audio et vidéo de l'Assemblée:

- en directe ou enregistrées ;
- l'enregistrement de chaque séance est conservé ;
- à présent, un format *MediaPlayer* est utilisé .

Les comptes rendus sténographiques des séances de l'Assemblée :

- Les ébauches d'un discours sont publiées dans le site après 90 minutes

L'ordre du jour de l'Assemblée ainsi que les convocations des séances

La revue de presse est présentée à 9 heures du matin :

- Un vaste assortiment de journaux et d'articles ;
- Un accord avec les journaux sur la non application des droits d'auteurs ;
- Les formats TIFF et PDF sont tous les deux présents ;
- Un moteur de recherche est disponible pour faciliter la recherche des articles;
- Une revue concernant les thèmes plus saillants est préparée par les employés.

La Chambre des Députés publie ses appels d'offre ainsi que les concours pour les nouveaux employés.

DIAPOSITIVE 11

Parmi les bases de données principales de chaque Parlement, on trouve: les actes publiés du Parlement, les débats parlementaires, les projets de loi et le Registre Central d'Etat Civil des Membres du Parlement et du Gouvernement.

Ces quatre bases de données sont d'importance vitale pour les Bureaux Législatif et de Documentation de la Chambre des Députés. En outre, ils sont mis à jour en temps réel.

Les contenus de ces bases de données, sont insérés dans le site internet de la Chambre des Députés. En effet, vu son utilisation quotidienne pour le travail, ce site doit être mis à jour rapidement et soigneusement.

Je vous prie de remarquer que ces quatre bases de données sont liées entre elles formant un système informatique.

DIAPOSITIVE 12

Le site a été créé au début de la XIIIème législature et est quotidiennement mis à jour depuis. En ce moment on est en train de balayer trois millions de pages d'actes parlementaires des législatures précédentes : de la Ière (qui a commencé le 8 mai 1948) à la XIIème (qui a terminé le 8 mai 1996).

En outre, on est en train de préparer les indexes de recherche sur la base des catalogues en papier. Les actes de la Ière et la IIème législature ont été insérés dans le site à la fin de l'année 2004 et nous croyons réussir à publier les actes des restantes législatures d'ici 12 mois.

Je vous signale, que les quatre bases de données mentionnées auparavant, concernant la législature actuelle, sont légèrement différentes de celles des législatures précédentes vu leur rôle de support au travail quotidien des bureaux.

En effet, les données des législatures précédentes sont utilisées uniquement comme bases de documentation et d'information.

DIAPOSITIVE 13

Le premier pilier, la base de données relative aux ACTES IMPRIMES DU PARLEMENT, contiens tous les principaux documents imprimés par la Chambre des Députés.

Ce pilier est divisé en sections chacune d'elles concernant un type spécifique de rapport :

- les comptes rendus sténographiés de l'Assemblée et les comptes rendus résumés des Commissions ;
- les projets de loi présentés à la Chambre des Députés ;
- les rapports sur les projets de loi prévus par les Commissions ;
- les rapports présentés par le Gouvernement et par d'autres Institutions en vertu de la loi (série de DOC) ;

- les Dossiers préparés par le Bureau de documentation concernant les projets de loi en cours d'examen ;
- D'autres sections pour d'autres sortes de rapports.

DIAPOSITIVE 14

Chaque document concernant les actes publiés du Parlement doit être identifié de façon spécifique.

C'est pour cette raison que dans la base de données chaque rapport a son propre code de référence (par exemple le numéro et la date de la séance, le numéro de la Commission ou le numéro du projet de loi).

Pour ce qui est des contenus, les données principales enregistrées sont les suivantes :

- pour les comptes rendus : liste des débats et thèmes correspondants;
- pour les projets de loi : date de présentation et rapporteur des Commissions ;
- pour les séries de DOC : titre du document, Institution qui l'a présenté et date de présentation ;
- pour les dossiers : description du projet de loi, nom du Bureau qui a produit le dossier, date de publication et résumé du contenu.

DIAPOSITIVE 15

Dans la base de données des actes Parlementaires imprimés, les documents sont mémorisés soit en format HTML, avec des marquages, soit en format PDF, avec des métadonnées.

Il revient à l'imprimerie de produire et d'insérer ces documents dans le site avant 9 heures du matin. Contemporainement, les ébauches des discours de l'Assemblée sténographiés pendant la séance, sont éliminées.

Le format HTML de chaque compte rendu, est segmenté en plusieurs fichiers : un pour l'index du compte rendu et un pour chaque étape de tous les débats (ceci, pour faciliter la recherche et pour des raisons de connexion hypertextuelle).

D'habitude, les documents en format PDF sont insérés soit comme fichier unique (afin de pouvoir imprimer la totalité du texte, *print on request*), soit segmenté en plusieurs fichiers (pour réduire les temps de téléchargement).

DIAPOSITIVE 16

Les marquages dans les fichiers HTML sont directement insérés par l'imprimerie grâce à la personnalisation des tableaux utilisés par les programmes des systèmes typographique d'imprimerie.

Dans les comptes rendus, les marquages sont relatifs aux titres des débats, aux différentes étapes procédurales de chaque débat et aux nominatifs des orateurs.

Pour ce qui est du projet de loi, les marquages concernent les annexes qui l'accompagnent (par exemple, le rapport de l'auteur du projet de loi, le compte rendu technique du Gouvernement, le rapport de la Commission, etc...). En outre, le texte du projet de loi est marqué afin d'identifier ses divisions internes (par exemple, le titre, les articles, les sections, les paragraphes, etc...).

Nous vous signalons qu'à présent, on est en train de tester un nouveau *analyseur* pour pouvoir marquer les projets de loi conformément aux règles de marquage établies par le Centre National de l'Informatique dans l'Administration Publique (CNIPA). Le Parlement et le Gouvernement italiens vont bientôt adopter ce nouveau système dans le cadre de la création de lois pour la transmission des projets de loi dans un format électronique.

DIAPOSITIVE 17

Le deuxième pilier est la base de données des DEBATS gérée par la Bibliothèque de la Chambre des Députés.

Comme déjà dit auparavant, à neuf heures du matin, les fichiers HTML des comptes rendus du jour précédent, sont publiés dans le site.

A partir de neuf heures, un service internet permet donc à la Bibliothèque d'examiner, en ligne, toutes les données automatiquement extraites des fichiers HTML. Le service internet utilise les marquages, dont on a parlé précédemment, et applique des règles d'identification sémantique :

- pour reconnaître les numéros de projet de loi et des DOC ;
- pour identifier le thème du débat et la phase procédurale (à travers l'identification d'expressions caractéristiques) ;
- pour reconnaître la charge de l'orateur, savoir si l'orateur est un rapporteur (de majorité ou de minorité) et s'il traite l'ensemble du projet de loi ou seulement une partie de celui-ci ;
- pour identifier des segments du même débat dans la même séance afin de pouvoir reconstruire l'ensemble du débat ;
- afin de savoir si le débat a déjà commencé lors d'une autre séance, pour pouvoir reconstruire la séquence des débats sur un même thème.
- Afin d'identifier, dans un compte rendu, tous les numéros de pages où chaque orateur a pris la parole, et créer un URL spécifique à chaque page.

DIAPOSITIVE 18

La Bibliothèque a le devoir de valider, modifier ou compléter ce que le service internet propose. Normalement, au plus tard à midi du même jour, les activités de la Bibliothèque sont complétées et les débats qui se sont déroulés le jour précédents, sont mémorisés dans la base de données : DEBATS.

Cette base de données peut être utilisée pour extraire toutes les informations concernant chaque thème examiné par la Chambre des Députés. Ensuite, une fiche des travaux préparatoires pourra être mise en place pour chacun de ces thèmes. Ces fiches pourront, en outre, contenir les données de gestion de ces documents, mémorisées dans des bases de données spécifiques.

Nous verrons, maintenant, une des plus importantes de ces bases de données, voir la base de données des PROJETS DE LOI.

DIAPOSITIVE 19

Dans la base de données des PROJETS DE LOI, les informations sont insérées par tous les bureaux impliqués dans la création de ce projet de loi.

La base contient toutes les données qui caractérisent les projets de loi :

- la date de présentation à la Chambre des Députés ou de transmission au Sénat ;
- la date relative à la phase d'imprimerie, y compris celles relatives aux différentes ébauche, le OUI final de la part du promoteur et la récolte des signatures des autres députés qui ont souscrit un projet de loi ;
- Les données relatives à l'annonce au sein de la Chambre des Députés, y compris le titre d'annonce et les nominatifs de tous les signataires du projet de loi ;
- Les données relatives à la remise initiale à la Commission et à toutes les remises suivantes ;
- Les données relatives au rapport préparé par la Commission pour l'Assemblée.

DIAPOSITIVE 20

- Les données relatives à l'examen au sein de la Commission ou de l'Assemblée ;
- Les données relatives à des actions spécifiques adoptées pendant cet examen, telles que l'unification de plusieurs projets de loi concernant une même matière ;
- Les données relatives à la loi au moment où elle a été signée par le Président de la République.

La Base de données des PROJETS DE LOI est le point de référence principal de chaque projet de loi. Au moment de l'enregistrement des données concernant les projets de loi toutes les autres bases de données dépendent directement de celle-ci.

On est en train de conduire une étude de faisabilité pour donner la possibilité aux députés de présenter leurs projets de loi en format électronique et de les signer numériquement à travers une *smart card*.

DIAPOSITIVE 21

Le quatrième pilier de la connaissance parlementaire est le REGISTRE D'ETAT CIVIL unifié des membres du Parlement et du Gouvernement.

La mise à jour de cette base de données est répartie entre différents Bureaux de la Chambre des Députés qui en traitent les données.

Pour chaque personne insérée dans la base de données, les informations caractérisantes sont les suivantes :

- informations biographiques, photographie et lien au site internet personnel ;
- informations relatives à l'élection parlementaire ;
- indications de l'appartenance aux Groupes parlementaires et aux organes de la Chambre des Députés et les positions occupées ;

- Indications des charges gouvernementales assumées.

Cette base de données est très importante puisqu'elle présente la forme standard à utiliser pour les nominatifs des députés ou des membres du Gouvernement qui participent aux débats ou qui souscrivent un projet de loi. Mais aussi, car elle est utilisée pour consulter ou vérifier des informations telles que les Groupes parlementaires d'appartenance, les charges parlementaires ou gouvernementales assumées, et en quelle période, et ainsi de suite.

DIAPOSITIVE 22

Les données contenues dans les quatre piliers sont à la base du site internet de la Chambre des Députés et en constituent la partie fondamentale.

En synthèse, les données principales publiées dans le site sont les suivantes :

- composition actuelle et historique de la Chambre des Députés, des Commissions, des Groupes parlementaires et du Gouvernement avec un lien aux fiches personnelles de chaque membre ;
- fiches personnelles des députés et des membres du Gouvernement, contenant les informations biographiques, la photographie, l'adresse de boîte aux lettres électronique, un lien éventuel au site personnel, les données concernant l'élection au Parlement, les données relatives à l'appartenance aux Groupes parlementaires et aux organes de la Chambre des Députés (y compris la position occupée), les charges gouvernementales assumées, les textes présentés (législatifs et autres) et les discours prononcés au sein des différents organes avec un lien à tous ces documents ;
- fiches de travaux préparatoires relatives aux documents parlementaires, à commencer par les projets de loi. En ce qui concerne ces derniers, les fiches de travaux préparatoires contiennent toute la documentation relative à leur création et les liens aux textes de chaque débat, aux textes des discours de tous les députés, aux fichiers HTML et PDF des projets de loi et des rapports des Commissions (y compris les dossiers de documentation correspondants et la loi approuvée, au cas où celle-ci serait applicable).

DIAPOSITIVE 23

- Liste des séances de l'Assemblée et des Commissions, avec un lien aux fichiers HTML et PDF (entiers et segmentés) ;
- Moteur de recherche avec différents critères de recherche.

On est en train de mettre au point une nouvelle procédure concernant l'extraction de textes des fiches de travaux préparatoires des projets de loi pour faciliter la préparation des textes à insérer dans les dossiers de documentation (les textes sont préparés directement dans le format de traitement de texte utilisé).

Par exemple, il est possible d'extraire :

- des parties, ou l'ensemble, du projet de loi présenté à la Chambre des Députés ;
- des parties, ou l'ensemble, du projet de loi modifié par la Commission ;
- le rapport de la Commission, ou seulement certaines parties de celui-ci ;
- le rapport du Gouvernement, ou seulement certaines parties de celui-ci ;
- les débats, dans leur totalité ou divisés en différentes parties, qui ont eu lieu au sein de l'Assemblée et/ou de la Commission.

DIAPOSITIVE 24

Le site internet de la Chambre des Députés, www.camera.it, est devenu le principal instrument à travers lequel est représenté chaque aspect de l'activité parlementaire et dans lequel sont publicisés les différentes initiatives qui ont eu lieu auprès de la Chambre des Députés :

- la manifestation *Montecitorio à portes ouvertes* permet au public de visiter les lieux de la Chambre des Députés. Cette initiative a été inaugurée en 1994 et depuis, elle a eu plus de 130,000 visiteurs ;
- Tous les ans, les *Expositions* organisées auprès de la Chambre des Députés, attirent un grand nombre de visiteurs. Depuis 1994, la Chambre des Députés a accueilli près de 150,000 personnes en 400 journées consacrées à l'exposition. Il s'agit principalement d'expositions artistiques, mais aussi d'expositions philatéliques, sur la photographie et sur les technologies spatiales ;
- Les *Concerts et les événements culturels* sont utilisés comme nouveau canal de communication entre les Institutions Parlementaires et les citoyens. La Chambre des Députés encourage les concerts de bandes de musique militaires et organise des concerts de musique classique, des représentations de pièces de théâtre et d'œuvres littéraires, des conférences sur des thèmes culturels, des présentations de livres et beaucoup d'autres initiatives encore ;
- La *Librairie de la Chambre des Députés* met à la disposition du public tous les Actes parlementaires et les publications produites par les bureaux. Une page du site internet est consacrée aux nouveautés éditoriales ;
- Le *numéro vert de la Chambre des Députés*, qui peut être contacté du Lundi au Vendredi, fournit toutes les informations utiles ;
- Il existe en outre une Chaîne de Télévision satellitaire (*Lavori dell'Aula via satellite*) qui permet de suivre en directe les travaux de l'Assemblée, et bientôt aussi des Commissions ;
- La *Bibliothèque de la Chambre des Députés*, qui possède près de 1 million de livres, est ouverte au public, ainsi que l'*Archive historique*.

Dans le site, tout est publié, tout est immédiatement présenté, enregistré pour toujours avec des documents, des informations, des images audiovisuelles, etc...

DIAPOSITIVE 25

Je conclus, donc, ce rapport avec une recommandation: ne vous fermez pas en vous-mêmes.

Continuez ce que vous avez déjà commencé et que témoigne la réunion d'aujourd'hui. Confrontez-vous avec d'autres Institutions, échangez-vous vos expériences, observez, et étudiez ce qu'ont fait, ou que sont en train de faire, les autres Institutions dans les secteurs qui vous intéressent. Mettez au point et réalisez des projets communs avec d'autres Institutions.

Les bénéfices de ces actions seront considérables : une baisse des risques d'échec, une réduction des dépenses et une mise en œuvre plus rapide.

La Chambre des Députés italienne, serait ravi de partager avec vous son expérience.

Je vous présenterai maintenant de certaines diapositives relatives à la fiche personnelle de l'On. Gustavo SELVA et à la fiche des travaux préparatoires du projet de loi n. 5388.

Annexé 1: Exemple des pages web de la fiche personnelle du député Gustavo SELVA

DONNÉES PERSONNELLES et FONCTIONS EN COURS

Scheda del Deputato - Microsoft Internet Explorer

Indietro Avanti Termina Aggiorna Pagina iniziale Cerca Stampa Posta File Modific

Indirizzo http://siserver.intra.camera.it:8888/scaricoccdrom/Francesse/SELVA_G/index.htm Vai Collegamenti

ATTIVITÀ ESERCÉE À LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS
(au cours de la XIVème législature)

Avertissements

DONNÉES PERSONNELLES

- Données biographiques et sur l'élection, actuelles fonctions parlementaires

ACTIVITÉ DE DÉPUTÉ ?

Initiatives

- Propositions de loi
- Motions, résolutions, interpellations et questions
- Ordres du jour
- Rapports écrits

Activité législative

- en Séance plénière
- en Commission

Activité non-législative

- en Séance plénière
- en Commission et dans d'autres organes

DONNÉES PERSONNELLES et FONCTIONS EN COURS

SELVA Gustavo ✉

Né à IMOLA (BOLOGNE) le 10 août 1926

Baccalauréat scientifique ; journaliste

Élu au système majoritaire dans la circonscription VIII (VÉNÉTIE 2)
Collège: 8 - Trévise
Liste rattachée: ABOLITION DU CANTONNEMENT
Proclamé le 22 mai 2001
Élection entérinée le 9 mai 2002

Ancien député au cours des législatures XIIème, XIIIème


Inscrit au groupe parlementaire: ALLIANCE NATIONALE depuis le 4 juin 2001

Fonctions parlementaires:

- PRÉSIDENT de la III COMMISSION (AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMUNAUTAIRES) depuis le 8 octobre 2003

Membre des organes parlementaires:

- III COMMISSION (AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMUNAUTAIRES) depuis le 20 juin 2001
- COMMISSION PARLEMENTAIRE D'ENQUÊTE SUR L'AFFAIRE TELEKOM-SERBIE depuis le 12 juillet 2002
- DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE AUPRÈS DU CONSEIL DE L'EUROPE depuis le 19 septembre 2001
- DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE AUPRÈS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE depuis le 19 septembre 2001
- COMITÉ POUR LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE depuis le 16 novembre 2001



Intranet locale

Propositions de loi présentées en tant que premier signataire

Scheda del Deputato - Microsoft Internet Explorer

Indietro Avanti Termina Aggiorna Pagina iniziale Cerca Stampa Posta File Modific. »

Indirizzo http://siserver.intra.camera.it:8888/scaricocodrom/Francese/SELVA_G/index.htm Vai Collegamenti »

ACTIVITÉ EXERCÉE À LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS
(au cours de la XIV^{ème} législature)

Avertissements

DONNÉES PERSONNELLES

- Données biographiques et sur l'élection, actuelles fonctions parlementaires

ACTIVITÉ DE DÉPUTÉ ?

Initiatives

- **Propositions de loi**
- Motions, résolutions, interpellations et questions
- Ordres du jour
- Rapports écrits

Activité législative

- en Séance plénière
- en Commission

Activité non-législative

- en Séance plénière
- en Commission et dans d'autres organes

ACTIVITÉ EXERCÉE À LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS AU COURS DE LA XIV^{ème} LÉGISLATURE

SELVA Gustavo ✉

Proclamé le 22 mai 2001

ACTIVITÉ DE DÉPUTÉ

Propositions de loi présentées en tant que premier signataire
Propositions de loi présentées en tant que cosignataire

△ **Propositions de loi présentées en tant que premier signataire**

- Création d'une Commission parlementaire d'enquête sur l'affaire Telekom-Serbie et sur les responsabilités et les réticences des Gouvernements D'Alema et Amato durant la XIII^{ème} Législature (**437**)
(présentée le 4 juin 2001, annoncée le 6 juin 2001)
Loi du 21 mai 2002, n° 99
J.O. n° 99 du 24 mai 2002
- Introduzione dell'articolo 82-bis della Costituzione, concernente il divieto di approvazione di leggi elettorali negli ultimi novanta giorni della legislatura (**873**)
(presentata il 15 giugno 2001, annunciata il 18 giugno 2001)
- Modifica all'articolo 138 della Costituzione, concernente il divieto di modifica della Costituzione negli ultimi nove mesi della legislatura (**874**)
(presentata il 15 giugno 2001, annunciata il 18 giugno 2001)
(Assorbito dall'approvazione di pdl abbinato)
- Modifiche alla Costituzione in materia di elezione diretta e di attribuzioni del Presidente della Repubblica (**875**)
(presentata il 15 giugno 2001, annunciata il 18 giugno 2001)
(Assorbito dall'approvazione di pdl abbinato)
- Abrogazione della XIII disposizione transitoria della Costituzione (**876**)

Operazione completata Intranet locale

actes d'orientation et de contrôle présentées en tant que premier signataire

Scheda del Deputato - Microsoft Internet Explorer

Indirizzo http://siserver.intra.camera.it:8888/scaricodrom/Francese/SELVA_G/index.htm

ATTIVITÀ ESERCÉE À LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS
(au cours de la XIV^{ème} législature)

Avvertissements

DONNÉES PERSONNELLES

- Données biographiques et sur l'élection, actuelles fonctions parlementaires

ACTIVITÉ DE DÉPUTÉ ?

Initiatives

- Propositions de loi
- Motions, résolutions, interpellations et questions
- Ordres du jour
- Rapports écrits

Activité législative

- en Séance plénière
- en Commission

Activité non-législative

- en Séance plénière
- en Commission et dans d'autres organes

ACTIVITÀ ESERCÉE À LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS AU COURS DE LA XIV^{ème} LÉGISLATURE

SELVA Gustavo

Proclamé le 22 mai 2001

ACTIVITÀ DE DÉPUTÉ
Motions, résolutions, interpellations et questions présentées en tant que premier signataire
(extraites de la base de données des actes d'orientation et de contrôle à la date du 26/01/2005)

INTERPELLATIONS	1
QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES	6
QUESTIONS AVEC RÉPONSE EN COMMISSION	3
RÉSOLUTIONS EN SÉANCE PLENIÈRE	1
RÉSOLUTIONS EN COMMISSION	4
RÉSOLUTIONS CONCLUSIVES	2
TOTAL ACTES PRÉSENTÉS = 17	

Intranet locale

Interventions sur des projets de loi en Séance plénière (voir pdl n. 5388)

Scheda del Deputato - Microsoft Internet Explorer

Indirizzo http://siserver.intra.camera.it:8888/scaricodrom/Francese/SELVA_G/index.htm

ACTIVITÉ EXERCÉE À LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS
(au cours de la XIV^{ème} législature)

Avertissements

DONNÉES PERSONNELLES

- Données biographiques et sur l'élection, actuelles fonctions parlementaires

ACTIVITÉ DE DÉPUTÉ ?

Initiatives

- Propositions de loi
- Motions, résolutions, interpellations et questions
- Ordres du jour
- Rapports écrits

Activité législative

- en Séance plénière
- en Commission

Activité non-législative

- en Séance plénière
- en Commission et dans d'autres organes

- Ratifica ed esecuzione dell'Accordo tra il Governo della Repubblica italiana ed il Governo di Malta sulla promozione e protezione degli investimenti, firmato a Roma il 20 dicembre 2002" (A.C. [4547](#)); (Relatore : [1°-4-2004](#))
- "Ratifica ed esecuzione dell'Accordo tra il Governo della Repubblica italiana ed il Governo della Repubblica araba siriana in materia di collaborazione turistica, fatto a Roma il 20 febbraio 2002" (A.C. [4596](#)); (Relatore f.f.: [1°-4-2004](#))
- Disegno di legge di ratifica: Accordo di stabilizzazione e di associazione tra le Comunità europee e la Repubblica di Croazia (Approvato dal Senato) (A.C. [4222](#)); ([6-7-2004](#) Dichiarazione di voto finale pag. [35](#))
- Disegno di legge di ratifica: Protocollo stabilito in base all' articolo 43, paragrafo 1, della Convenzione EUROPOL (Approvato dal Senato) (A.C. [4577](#)); ([7-7-2004](#) Dichiarazione di voto finale pag. [16](#))
- Proposta di legge: Proroga della partecipazione italiana a missioni internazionali (A.C. [5126](#)); (Relatore per la III Commissione: [12-7-2004](#) *Discussione sulle linee generali* pagg. [2](#) , [6](#) , [19](#))
- Disegno di legge di conversione del decreto-legge n. 160 del 2004: Proroga della partecipazione italiana a missioni internazionali (A.C. [5088](#)); (Relatore per la III Commissione: [12-7-2004](#) *Discussione sulle linee generali* pagg. [24](#) , [49](#)) ([13-7-2004](#) Dichiarazione di voto finale pag. [100](#))
- Proposte di legge: Protezione umanitaria e diritto di asilo (A.C. [1238](#) - [1554](#) - [1738](#) - [3847](#) - [3857](#) - [3883](#)); ([12-7-2004](#) *Discussione sulle linee generali* pag. [80](#) ; *Dichiarazione integrale* pag. [93](#))
- Disegno di legge di conversione, con modificazioni, del decreto-legge n. 159 del 2004: Ristrutturazione dell' Alitalia (Approvato dal Senato) (A.C. [5152](#)); ([31-7-2004](#) Dichiarazione di voto finale pag. [75](#))
- Disegno di legge di ratifica: Ratifica ed esecuzione del Trattato che adotta una Costituzione per l'Europa e alcuni atti connessi, con atto finale, protocolli e dichiarazioni, fatto a Roma il 29 ottobre 2004 (5388) (Annuncio della presentazione e assegnazione alla III Commissione in sede referente); ([2-11-2004](#) pag. [11](#))
- Projet de loi de ratification: *Traité établissant une Constitution pour l'Europe* (A.C. [5388](#)); (Rapporteur: [18-1-2005](#) *Discussion sur les lignes générales* p. [76](#) - [25-1-2005](#) *Discussion sur les lignes générales* p. [50](#) ; *Examen ordres du jour* pages [70](#) , [72](#) , [78](#))

Intranet locale

18 janvier 2005: texte de l'intervention en Séance plénière sur le projet de loi n. 5388 page 76

Sten. 570 s250 - Microsoft Internet Explorer

Indietro Avanti Termina Aggiorna Pagina iniziale Cerca Stampa Posta

Indirizzo <http://siserver.intra.camera.it:8888/scaricocdrom/Francese/stenografici/Sed570/s250.htm#Titol34 75> Vai

Discussion du projet de loi : Ratification et mise en œuvre du Traité établissant une Constitution pour l'Europe et quelques actes afférents, avec acte final, protocoles et déclarations, fait à Rome le 29 octobre 2004 (5388) (19 h 50).

PRÉSIDENT. L'ordre du jour indique la discussion du projet de loi : Ratification et mise en œuvre du Traité établissant une Constitution pour l'Europe et quelques actes afférents, avec acte final, protocoles et déclarations, fait à Rome le 29 octobre 2004.

Je rappelle que lors de la séance d'aujourd'hui ont été rejetées les questions préalables pour des raisons de constitutionnalité Mascia et autres n° 1 et Fontanini et autres n° 2.

Je rappelle que le schéma indiquant la répartition des temps est publié en bas de page du calendrier en vigueur des travaux de l'Assemblée (*cf. calendrier*).

(Discussion sur les lignes générales - A.C. 5388)

PRÉSIDENT. Je déclare ouverte la discussion sur les lignes générales.

Page 76

Je rappelle que les présidents des groupes parlementaires des Démocrates de gauche-L'Olivier et de la Marguerite, DL-L'Olivier en ont demandé la prorogation, sans limitations des inscriptions à prendre la parole, conformément à l'article 83, alinéa 2, du Règlement.

Monsieur Selva, président de la Commission Affaires étrangères, peut présenter le rapport.

GUSTAVO SELVA, *Rapporteur*. Monsieur le Président, chers collègues, le projet d'unir les Européens pour faire enfin cesser les luttes qui, des siècles durant, ont ensanglanté notre continent, le vieux continent, a une **longue histoire**. Voglio ricordare che a lanciare l'idea e a lavorare instancabilmente per la sua affermazione fu, nei tempi moderni, Richard de Coudenhove-Kalergi, che ne divenne, fra le due guerre, il primo apostolo. È di de Coudenhove-Kalergi il documento intitolato *PanEuropa, un progetto* pubblicato a Vienna e a Berlino nel 1922 nonché il successivo manifesto libro *PanEuropa* e nel 1924 la creazione del movimento PanEuropa.

Interventions sur des projets de loi en Commission

Scheda del Deputato - Microsoft Internet Explorer

Indietro Avanti Termina Aggiorna Pagina iniziale Cerca Stampa Posta File Modifica Visualiz

Inirizzo http://siserver.intra.camera.it:8888/scaricocdrom/Francese/SELVA_G/index.htm Vai Collegamenti

ATTIVITÀ ESERCÉE À LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS
(au cours de la XIV^{ème} législature)

Avertissements

DONNÉES PERSONNELLES

- Données biographiques et sur l'élection, actuelles fonctions parlementaires

ACTIVITÉ DE DÉPUTÉ ?

Initiatives

- Propositions de loi
- Motions, résolutions, interpellations et questions
- Ordres du jour
- Rapports écrits

Activité législative

- en Séance plénière
- en Commission


Activité non-législative

- en Séance plénière
- en Commission et dans d'autres organes

ACTIVITÉ ESERCÉE À LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS AU COURS DE LA XIV^{ème} LÉGISLATURE

SELVA Gustavo ✉

Proclamé le 22 mai 2001



ACTIVITÉ DE DÉPUTÉ
Interventions sur des projets de loi en Commission

[I AFFAIRES CONSTITUTIONNELLES](#)
[II JUSTICE](#)
[III AFFAIRES ÉTRANGÈRES](#)
[COMMISSION SPÉCIALE POUR L'EXAMEN DE PROJETS DE LOI DE CONVERSION DES DÉCRETS DE LOI](#)
[II JUSTICE et III AFFAIRES ÉTRANGÈRES](#)
[III AFFAIRES ÉTRANGÈRES et IV DÉFENSE](#)
[III AFFAIRES ÉTRANGÈRES et V BUDGET, TRÉSOR ET PROGRAMMATION](#)
[III AFFAIRES ÉTRANGÈRES et VII CULTURE](#)
[III AFFAIRES ÉTRANGÈRES et IX TRASPORTI](#)

△ **I AFFARI COSTITUZIONALI**
In sede Referente

△ **In sede Referente**

- Modificazione di articoli della Parte II della Costituzione. C. [4862](#) cost. Governo, approvato in prima deliberazione dal Senato e abb. ([19-7-2004](#) pag. [8](#))

△ **II GIUSTIZIA**
In sede Legislativa

△ **In sede Legislativa**

- S. 1986-B. - PISAPIA ed altri; FANFANI ed altri: "Sospensione condizionata dell'esecuzione della pena detentiva nel limite massimo di due anni" (approvata, in un testo unificato, dalla Camera, modificata dal Senato, nuovamente modificata dalla Camera e ulteriormente modificata dal Senato) (A.C. [3323-D](#)) ([1°-8-2003](#))

Intranet locale

**Interventions sur des projets de loi en Commission: III AFFAIRES ÉTRANGÈRES;
Selon la procédure de rapport;
Projet de loi 5388.**

Scheda del Deputato - Microsoft Internet Explorer

Indirizzo http://siserver.intra.camera.it:8888/scaricodrom/Francese/SELVA_G/index.htm

ACTIVITÉ EXERCÉE À LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS
(au cours de la XIVème législature)

Avertissements

DONNÉES PERSONNELLES

- Données biographiques et sur l'élection, actuelles fonctions parlementaires

ACTIVITÉ DE DÉPUTÉ ?

Initiatives

- Propositions de loi
- Motions, résolutions, interpellations et questions
- Ordres du jour
- Rapports écrits

Activité législative

- en Séance plénière
- en Commission

Activité non-législative

- en Séance plénière
- en Commission et dans d'autres organes

distruzione degli stock di armi chimiche nella Federazione russa, fatto a Roma il 17 aprile 2003" (approvato dal Senato) (A.C. [4917](#))
(Relatore : [4-5-2004](#))

- Ratifica Convenzione Italia-Uganda sulle doppie imposizioni in materia fiscale. C. [4910](#) Governo, approvato dal Senato.
([11-5-2004](#) pag. [39](#) - [16-6-2004](#) pag. [33](#))
- Ratifica Accordo Italia-Georgia nel settore della difesa. C. [4916](#) Governo, approvato dal Senato
(Relatore : [11-5-2004](#) pagg. [40](#) , [41](#))
- Ratifica Accordo euromediterraneo istituyente Associazione CE e Stati membri-Libano. C. [4875](#) Governo
(Relatore : [13-5-2004](#) pag. [4](#))
- Ratifica del Protocollo aggiuntivo Italia-Russia all'Accordo di Mosca per l'assistenza italiana nella distruzione delle armi chimiche. C. [4917](#) Governo, approvato dal Senato
(Relatore : [26-5-2004](#) pag. [82](#))
- Ratifica Accordo Italia-Libano di collaborazione culturale, scientifica e tecnologica. C. [4855](#) Governo
(Relatore : [26-5-2004](#) pag. [82](#))
- Ratifica della Convenzione in materia di sicurezza dello smaltimento del combustibile esaurito e dei rifiuti radioattivi. C. [4673](#) Calzolaio
([21-7-2004](#) pag. [72](#) - [28-9-2004](#) pag. [24](#) - [7-10-2004](#) pag. [39](#) - [21-10-2004](#) pag. [27](#) - [27-10-2004](#) pag. [73](#))
- Adesione dell'Italia alla Convenzione sull'immatricolazione degli oggetti lanciati nello spazio extra-atmosferico (C. [5106](#) Governo)
([15-9-2004](#) pag. [29](#))
- Adesione dell'Italia all'Accordo sulla conservazione delle popolazioni di pipistrelli europei (EUROBATS) (C. [4913](#) Governo, approvato dal Senato)
([28-9-2004](#) pag. [22](#))
- Ratification du Traité établissant une Constitution pour l'Europe. C. [5388](#) Gouvernement
([17-11-2004](#) p. [37](#) - [13-12-2004](#) p. [24](#)) (Rapporteur : [16-12-2004](#) p. [58](#)) ([28-12-2004](#) p. [5](#))
(Rapporteur : [17-1-2005](#) pages [3](#) , [5](#))

Intranet locale

17 janvier 2005: texte de l'intervention en Commission Affaires Etrangères
sur le projet de loi n. 5388, page 3

http://sisserver.intra.camera.it:8888/scaricocdrom/Francese/bollet/200501/0117/html/03/frame.htm - Micros...

Indietro Avanti Termina Aggiorna Pagina iniziale Cerca Stampa Posta

Indirizzo http://sisserver.intra.camera.it:8888/scaricocdrom/Francese/bollet/200501/0117/html/03/frame.htm Vai

III Commissione

SOMMARIO

Lunedì 17 gennaio 2005

SEDE REFERENTE:

Ratifica del Trattato che adotta una Costituzione per l'Europa. [C. 5388](#) Governo *(Seguito esame e conclusione) ... 3*

CAMERA DEI DEPUTATI - XIV LEGISLATURA
Resoconto della III Commissione permanente
(Affari esteri e comunitari) Indice

Ratification du Traité adoptant une Constitution pour l'Europe.
C. 5388 Gouvernement.
(Suite de l'examen et conclusion).

La Commission poursuit l'examen de cette mesure, reporté lors de la séance du 28 décembre 2004.

Gustavo SELVA, président et rapporteur, rappelle que la V Commission a donné son autorisation à la poursuite du parcours du projet de loi.

Graziella MASCIA (RC), nel dichiarare che il suo gruppo non condivide il Trattato in esame a partire dal relativo impianto generale, rileva come la stessa sua denominazione di «Costituzione per l'Europa» sia sintomatica di una discussa e controversa asimmetria, atteso che il Trattato rappresenta un accordo concluso tra Stati, laddove la Costituzione è un atto fondativo di istituzioni politiche, nonché un patto tra cittadini teso al riconoscimento dei loro fondamentali diritti civili, sociali e politici.

Esprisse quindi riserve sugli antitetici concetti ivi rappresentati, stigmatizza il fatto che gli Stati, nella elaborazione di tale Trattato, si siano arrogati funzioni costituenti, spogliando i popoli delle irrinunciabili prerogative ad essi spettanti in materia, attesa la notevole portata storica del Trattato, che avrebbe dovuto essere espressione della volontà democraticamente espressa dai popoli stessi.

Nell'osservare come le competenze fondamentali rimangano in realtà in capo agli Stati, lamenta la mancata delineazione di un'unione politica sovrana che definisca autonomamente le proprie finalità ed individui conseguentemente i mezzi per raggiungerle, atteso che è prevista espressamente in seno al Trattato una clausola

Annexé 2: Exemple de pages web de la fiche des travaux préparatoires du projet de loi 5388

fiche des travaux préparatoires du projet de loi n. 5388 **Ière Partie: Documents**

XIVème LÉGISLATURE - Fiche des travaux préparatoires
Acte parlementaire : 5388
(Phase du parcours à la Chambre : 1ère lecture)

"Ratification et mise en oeuvre du Traité établissant une Constitution pour l'Europe et quelques actes afférents, avec acte final, protocoles et déclarations, fait à Rome le 29 octobre 2004" (5388)

État du parcours: **Approuvé le 25 janvier 2005**

Avertissements

Ière Partie: Documents

Imprimés	Notes	Fiche des travaux préparatoires
C. 5388	Initiative gouvernementale ; présenté le 29 octobre 2004	
C. 5388 Errata corrige	présenté le 29 octobre 2004	
C. 5388-A	Rapport de la Commission présenté le 17 janvier 2005	
S. 3269	transmis au Sénat le 26 janvier 2005	projets rayés de l'ordre du jour: C. 5388

IIème Partie : Travaux en Commission

Procédure	Commission	Bulletin du
Rapport	III AFFAIRES ÉTRANGÈRES	
	(Examen et report)	17/11/2004
	(Suite de l'examen et report)	13/12/2004
	(Suite de l'examen et report)	16/12/2004
	(Suite de l'examen et report)	20/12/2004

fiche des travaux préparatoires du projet de loi n. 5388
IIème Partie : Travaux en Commission

http://sisserver.intra.camera.it:8888/scaricocdrom/Francese/schedela/5388.htm - Microsoft Internet Explorer

Indietro Avanti Termina Aggiorna Pagina iniziale Cerca Stampa Posta

Indirizzo http://sisserver.intra.camera.it:8888/scaricocdrom/Francese/schedela/5388.htm Vai

IIème Partie : Travaux en Commission		
Procédure	Commission	Bulletin du
Rapport	III AFFAIRES ÉTRANGÈRES	
	(Examen et report)	17/11/2004
	(Suite de l'examen et report)	13/12/2004
	(Suite de l'examen et report)	16/12/2004
	(Suite de l'examen et report)	20/12/2004
	(Suite de l'examen et report)	28/12/2004
	(Suite de l'examen et conclusion)	17/01/2005
	Comité des neuf	25/01/2005
	ACTIVITÉ D'INFORMATION	Vai ad inizio dibattito
Consultation	I AFFAIRES CONSTITUTIONNELLES	
	(Examen et report)	17/11/2004
	(Suite de l'examen et report)	02/12/2004
	(Examen et report)	15/12/2004
	(Suite de l'examen et conclusion - Avis favorable)	16/12/2004
	- ANNEXE (Avis approuvé)	16/12/2004
	Comité des avis (Examen des amendements et conclusion - Avis)	25/01/2005
	II JUSTICE	
	(Examen et report)	09/11/2004
	(Suite de l'examen et report)	25/11/2004
	(Report de la suite de l'examen)	13/12/2004
	(Suite de l'examen et conclusion - Avis favorable avec observations)	22/12/2004
	- ANNEXE (Avis approuvé par la Commission)	22/12/2004


fiche des travaux préparatoires du projet de loi n. 5388
IIIème Partie: Travaux en Séance plénière

http://siserver.intra.camera.it:8888/scaricocdrom/Francese/schedela/5388.htm - Microsoft Internet Explorer

Indietro Avanti Termina Aggiorna Pagina iniziale Cerca Stampa Posta

Indirizzo http://siserver.intra.camera.it:8888/scaricocdrom/Francese/schedela/5388.htm Vai

Séance	Phase de la procédure
537 du 02/11/2004	- <i>Renvoi selon la procédure de rapport.</i>
570 du 18/01/2005 (Examen et vote de questions préalables)	- <i>Examen de questions préalables - A.C. 5388;</i> Reprise de la discussion - <i>Discussion sur les lignes générales - A.C. 5388;</i> - <i>Intervention du député Gian Paolo Landi di Chiavenna selon la procédure de discussion sur les lignes générales (A.C. 5388).</i>
574 du 25/01/2005 (Suite de la discussion et approbation)	- <i>Reprise de la discussion sur les lignes générales - A.C. 5388;</i> - <i>Répliques du rapporteur et du Gouvernement - A.C. 5388;</i> Reprise de la discussion - <i>Examen articles - A.C. 5388;</i> - <i>Examen article 1 - A.C. 5388;</i> Reprise de la discussion - <i>Reprise Examen article 1 - A.C. 5388;</i> - <i>Examen article 2 - A.C. 5388;</i> - <i>Examen article 3 - A.C. 5388;</i> - <i>Examen ordres du jour - A.C. 5388;</i> - <i>Déclarations de vote final - A.C. 5388;</i> - <i>Vote final et approbation- A.C. 5388;</i> - <i>Considérations intégratives de l'intervention de la députée Laura Cima selon la procédure de discussion sur les lignes générales (A.C. 5388).</i>

 **AUTRES DÉBATS AFFÉRENTS**

Teste du pdl présenté à la Chambre des Députés (in format PDF)

http://siserver.intra.camera.it:8888/scaricocdrom/Francese/stampati/pdf/14PDL0064970....

Indietro Avanti Termina Aggiorna Pagina iniziale Cerca File

Indirizzo http://siserver.intra.camera.it:8888/scaricocdrom/Francese/stampati/pdf/14PDL0064970.pdf Vai

92%

Actes Parlementaires — 1 — Chambre des Députés

XIV LEGISLATURE — PROJETS DE LOI ET RAPPORTS — DOCUMENTS

CHAMBRE DES DÉPUTÉS N. 5388

PROJET DE LOI

PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES
(BERLUSCONI)
ET PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
(FRATTINI)

Ratification et mise en œuvre du Traité établissant une Constitution pour l'Europe et quelques actes afférents, avec acte final, protocoles et déclarations, fait à Rome le 29 octobre 2004

Présenté le 29 octobre 2004

1 di 929 209,9 x 297 mm

Operazione completata Intranet locale

Texte du Rapport de la Commission (in format PDF)

